

Fermeture du dossier des égouts collectifs du village suite au refus des contribuables. (suite 1)

ATTENDU QUE, suite à une rencontre avec le député actuel Monsieur Claude Bachand, il nous informait que le fonds était épuisé et que l'on devrait déposer une demande dans un autre programme de subvention;

ATTENDU QUE la Municipalité, après discussion avec la firme BPR qui nous informait qu'il serait possible d'obtenir un autre type de subvention, a fait une deuxième étude avec Monsieur René Bilodeau ingénieur; plusieurs possibilités ont été observées et les parties en sont venues à la conclusion que cette subvention ne serait pas rentable versus les coûts pour la réalisation;

ATTENDU QUE la Municipalité a entamé des discussions au début 2011 avec Monsieur Steve Côté de la firme Techni-Géni et a rencontré Monsieur Stéphane De Blois de Premier Tech pour une installation beaucoup plus économique;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu le 16 mai 2011 avec les contribuables concernés afin de leur exposer cette dernière solution. Il y a été mentionné :

QUE le coût total pour le projet d'égouts au village (installation septique collectif) est de 178 500,00 \$;

QUE la subvention demandée au Fonds municipal vert de la Fédération Canadienne des Municipalités serait d'environ 23 000,00 \$;

QUE les contribuables devront assumer le solde, ce qui signifie que le montant approximatif pour l'installation proposée est de 14 070,00 \$ par propriété, cependant le montant final sera déterminé selon le montant de la soumission retenue divisée par le nombre de propriétaires et un montant d'environ 270,00 \$ annuellement pour l'entretien;

QUE les contribuables obtiendraient, grâce aux Fonds municipal vert, un prêt avec un taux d'intérêts moins 1,5% sous le taux préférentiel qui serait fixe sur une période de 20 ans;

ATTENDU QUE le but de ce projet était de rendre conformer l'ensemble des citoyens du secteur suite à la plainte déposée au Ministère de l'environnement concernant l'absence d'installation de traitement d'eaux usées de certaines propriétés du village;

ATTENDU QUE la subvention est conditionnelle à la signature d'une entente par tous les propriétaires concernés sans exception;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère s'est beaucoup impliquée pour en arriver à cette solution;

ATTENDU QUE la Municipalité a rédigé une entente suite à la rencontre du 16 mai 2011, puisque tous les citoyens présents semblaient approuver le projet;

ATTENDU QUE des citoyens s'y sont opposés lors d'une période de signature de ladite entente le mardi 21 juin 2011 au bureau municipal, car ils trouvaient les coûts trop élevés par rapport à la contribution de la Municipalité et au peu de subvention prévue et que, selon eux, ils pourront s'installer à moindre coût;

ATTENDU QUE les citoyens ne veulent pas du projet proposé par la Municipalité et devront se conformer aux règles en vigueur selon le Q-2, r.22 dans les plus brefs délais;

142-2011 Fermeture du dossier des égouts collectifs du village suite au refus des contribuables. (suite 2)

ATTENDU QU'aucune autre solution ne sera proposée n'y entendue par la Municipalité de Saint-Valère car c'est la troisième étude faite par une firme d'ingénieur et la solution proposée par la firme Techni-Géni était la meilleure selon les circonstances et les subventions disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil met fin à toutes les procédures entreprises à la réalisation du projet d'égout collectif au village puisque les contribuables ont renoncé à s'engager dans ledit projet d'égout. Par le fait même, les contribuables se voient dans l'obligation de se conformer aux lois et règlements en vigueur concernant l'évacuation des eaux usées dans l'environnement;

ET QU'une copie de la résolution soit envoyée à Monsieur André St-Pierre du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'à Monsieur Steve Côté de la firme Techni-Géni.

143-2011 Demande de commandite de l'Association des policières et des policiers provinciaux du Québec.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil ne souhaite pas commandité l'Association des policières et des policiers provinciaux du Québec puisque cette association n'est pas un organisme sans but lucratif (OSBL) de la région.

144-2011 Information sur la Berce de Caucase.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil demande à ce que de l'information soit disponible sur la Berce du Caucase (plante jugée dangereuse par le Ministère de l'Environnement) par circulaire, sur internet et lors de la prochaine parution du journal municipal au mois d'août.

145-2011 Demande de Monsieur Denis Ménard pour le nettoyage de fossé sur la rue des Haies.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand que le Conseil met à l'étude la demande de Monsieur Denis Ménard pour le nettoyage de fossé en face du 817, rue des Haies. Le comité de voirie ainsi que Monsieur Yvon Pellerin, inspecteur municipal vont se rendre sur les lieux afin de permettre l'évaluation la problématique et voir à trouver une solution.

146-2011 Remerciements à Monsieur Yvon Martel pour la confection pancarte pour le 150^{ième}

Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil souhaite remercier Monsieur Yvon Martel, conseiller municipal, pour avoir bénévolement confectionné l'affiche soulignant les 150 ans d'histoire de la Municipalité de Saint-Valère qui est installée tout juste devant le bureau municipal.

147-2011 Vérification de course automobiles.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une deuxième plainte au sujet du bruit causé par les courses automobiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil, selon l'entente avec l'Autodrome Saint-Valère, autorise la vérification du son faite par une personne indépendante afin de déterminer si le son ne dépasse pas les 98 décibels prévus et de voir avec le prometteur les solutions pour minimiser le bruit. Cette vérification sera faite lors d'une prochaine course.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

141-2011, 144-2011, 147-2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 04^{ième} jour du mois de juillet deux mil onze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

148-2011

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h35 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de *veto*.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier